

Le Comité de la BKSE, Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte, prépare et publie des prises de position sur des sujets sélectionnés. Celles-ci servent au débat sociopolitique dans le canton de Berne et fournissent à la politique des impulsions professionnellement justifiées et approfondies. La question est de savoir comment développer davantage le domaine social, afin d'éliminer les problèmes durablement et d'éviter autant que possible les effets indésirables. Les prises de position reflètent l'avis d'experts de la BKSE et se concentrent sur les domaines susceptibles de développer leur effet conjointement avec les domaines juridiques de l'aide sociale et de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Les prises de position se complètent mutuellement – un effet optimal se déploie lorsque quelque chose se passe à plusieurs niveaux annoncés et publiés. L'expertise en matière d'application de la loi que la BKSE représente dans les thèmes sociaux est mise à la disposition de la politique par le biais de ces documents.

Prise de position de la BKSE «Prévention et formation»

État au 21.06.2023 (mise à jour périodique)

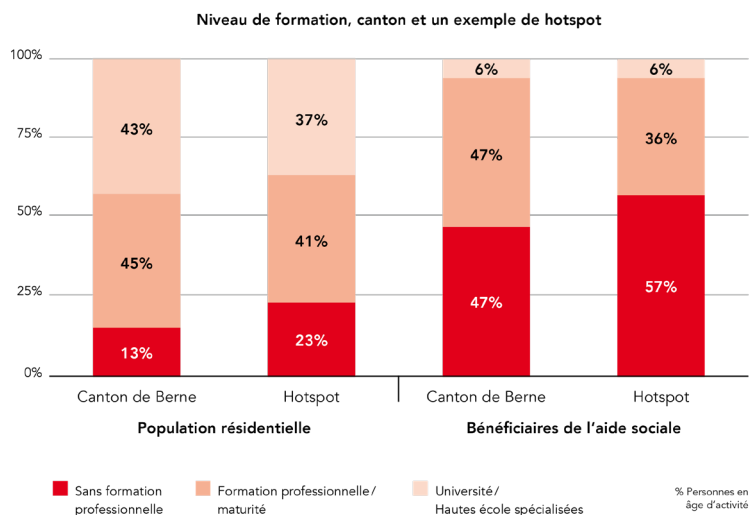
Note: veuillez également noter le document de position de la BKSE «Intégration sociale, inclusion et emploi sur le marché du travail secondaire», qui complète le présent document en termes de contenu et de mesures proposées, et propose d'autres optimisations significatives.

De quoi s'agit-il - Requêtes fondamentales

- ♦ **Lever les tabous sociaux sur la pauvreté et la précarité.**
- ♦ **Les offres et prestations en amont et en aval de l'aide sociale doivent être développées de façon à ce que les personnes menacées d'exclusion sociale et de pauvreté puissent être soutenues à un stade précoce et que leur auto-efficacité puisse être renforcée par des expériences positives, indépendamment de prestations financières.**
- ♦ **Les enfants et les adolescents n'ont pas leur place dans l'aide sociale, des mesures appropriées doivent donc être prises.**

Localisation technique des requêtes fondamentales

Ce diagramme démontre la proportion d'adultes âgés de 18 à 65 ans sans formation dans la population résidente et dans une commune, ainsi que la proportion du même groupe dans l'aide sociale.



La BKSE est d'avis que, d'un point de vue économique et éthique, il est urgent que le canton de Berne et, le cas échéant, la Confédération développent les prestations en amont et en aval dans le cadre de la prévention et de la formation de manière ciblée et adaptée au groupe cible. L'objectif devrait être de faire en sorte que les personnes menacées de désintégration et/ou de pauvreté puissent renforcer leur auto-efficacité et leur autonomie grâce aux prestations de soutien en amont fournies par l'aide sociale, rendant ainsi inutile le recours à l'aide sociale ou à une mesure de protection de l'adulte, qui est souvent perçue comme stigmatisante.

Il faut veiller à ce que les synergies soient exploitées de manière cohérente et à ce que les «obstacles/barrières» existants soient supprimés, contrant ainsi «l'esprit de cocher» de l'ancien système de sécurité sociale par une approche nouvelle, courageuse et contemporaine. Il est temps d'essayer de nouvelles choses et d'investir non seulement dans l'IA (intelligence artificielle) ou la numérisation, mais aussi dans l'avenir des personnes.

- ♦ **La voie royale passe par un discours social accru, une prévention efficace, l'expansion de la formation et une meilleure qualification.**

Recommandations d'action de la BKSE

Changer l'approche :

- Dans le **dialogue social**, l'attitude et la sensibilisation à l'égard des personnes en situation problématique doivent être encouragées. Les besoins d'aide et de formation devraient être reconnus et considérés comme normaux ou tenus pour acquis.
- La connaissance de l'utilité sociale de la prévention et de la formation doit être encouragée sous forme numérique et analogique par le développement de l'information et des forums de discussion appropriés avec la **participation des personnes concernées (pairs)**.
- **L'autonomisation** (la capacité d'auto-efficacité) est un élément central de la prévention et du suivi. Cela a toujours une composante participative et, en plus du volontariat, la participation est un facteur de succès essentiel pour un effet durable.
- Afin de pouvoir réduire la distance entre la politique et la vie des personnes concernées, un organe composé de politiciens, d'experts et de personnes concernées devrait accompagner ce processus de changement.

Optimiser les offres de consultation:

- Analyse des **besoins de soutien, promotion des compétences de base et accès à une formation de rattrapage qualifiante** en amont et en aval du travail social légal (aide sociale, protection de l'enfant et de l'adulte), ainsi qu'au sein des systèmes d'aide (expansion). En particulier, l'aide sociale doit se concentrer sur le groupe d'âge de plus de 25 ans jusqu'à une éventuelle retraite anticipée.
- Intervention généralisée **d'un encouragement précoce** et **d'un accès suffisant à des services d'accueil extrafamilial avantageux** – également pour les activités de rattrapage en matière de formation. Ces deux requêtes doivent être encouragées de manière ciblée.
- **Conseils en matière d'endettement et gestion volontaire des revenus**. Ces prestations allégeraient durablement le fardeau qui pèse à la fois sur l'aide sociale et sur la protection de l'adulte et résoudraient de nombreux problèmes coûteux qui en découlent. Il y a des personnes, qui ne peuvent pas trouver leur chemin dans le monde de l'administration de plus en plus numérisé, mais qui peuvent autrement mener une vie autonome. Elles pourraient éviter de nombreux problèmes consécutifs grâce à une aide administrative à bas seuil, mais durable. Ces services de prévention pourraient être gérés au niveau régional et affiliés aux services sociaux.
- **Un soutien simple doit être accessible à bas seuil** à ceux qui en ont besoin, et **séparément** des aides financières (il faut un accès général et une aide spécialisée, même avant et après l'aide

sociale ou une mesure juridique). Cela nécessite divers points d'accès via des réseaux, des centres d'accueil et de conseil à bas seuil (caractère de triage), des lieux de rencontre (région ou quartier), ainsi que des lieux à caractère d'identification, afin de ressentir un sentiment d'appartenance ou du moins d'être connecté.

- **Encourager des compétences en matière de résolution de problèmes:** les situations problématiques sont généralement très variées: p. ex., santé/maladie (psychique), précarité, manque de perspectives, toxicomanie, solitude, exclusion, conséquences de la migration, âge. **Le travail par les pairs, l'entraide et le bénévolat** peuvent être utiles et efficaces, mais devraient être accompagnés et, si nécessaire, soutenus professionnellement.
- **Limiter les effets secondaires indésirables de la fuite:** les flux actuels de réfugiés résultant des évolutions climatiques et des guerres nous interpellent. Le sujet occupera l'Europe et la société suisse pour les années à venir. Les mouvements de fuite et de migration ont des effets (secondaires) de précarisation, qui ne peuvent être compensés que par des mesures d'accompagnement. Cela nécessite d'investir dans l'avenir de notre société par le développement et l'entretien de tels systèmes.
- Avec l'**objectif** de 95% en matière de formation, la **Confédération** a établi une norme, qui a des conséquences sur l'aide sociale. Le système éducatif est conçu selon que 5% des jeunes adultes ne réussiront pas à s'implanter sur le marché du travail. Cela n'inclut pas les adultes immigrants. Ceux qui n'ont pas suffisamment de qualifications sont concernés de manière disproportionnée par l'aide sociale. L'aide sociale n'a ni mandat explicite ni les moyens de conduire durablement les personnes concernées vers une qualification, puis vers le marché du travail primaire. La politique devrait apporter des améliorations à cet égard.

Optimiser les prestations et en introduire de nouvelles:

- **Prestations complémentaires pour les familles avec enfants et adolescents:** les enfants et les adolescents ne devraient pas être exposés au risque de pauvreté. Les enfants et les adolescents n'ont pas leur place dans le domaine de l'aide sociale (stéréotypes/modèles).
- **Accès à des bourses pour la formation de rattrapage des adultes** (encouragement des compétences de base, ainsi que les frais de formation qualifiante et de subsistance). La formation de rattrapage devrait être accessible, abordable et réalisable pour tous. En outre, les offres devraient être conçues de manière à être adaptées à une formation de rattrapage (études plus longues, travail à temps partiel pendant le travail et la formation, interrompu par des affectations saisonnières; offres d'encadrement pour enfants...).
- Groupes (cibles) axés sur la communauté et structurés socio-spatialement liés (p. ex., **rencontres de quartier ou régionales**) avec un accès à bas seuil à un **conseil initial de médiation** et à de nouvelles **possibilités de participation** et de **projets par les pairs**. En bref, des endroits où même les personnes ayant peu d'argent peuvent se rencontrer encore et encore sur une longue période de temps, où elles peuvent se faire des amis, séjourner à bas seuil et, si nécessaire, recevoir des conseils sur les prochaines étapes.
- Le **réseautage**, l'organisation et la communication doivent être **financièrement viables** pour toutes les parties impliquées. Cela signifie que ce travail doit également être indemnisé par des ressources pour les autorités responsables de l'aide sociale et de la protection de l'enfant et de l'adulte.
- **Le pool d'innovation pour le domaine social** destiné à des projets pilotes et à la recherche (connaissances acquises de manière pratique) doit être conçu de manière à ce que les communes cofinçant le partage des charges aient leur mot à dire dans l'utilisation des fonds. À partir de là, deux catégories de projets et de mesures doivent être financées:
 - ↳ **Projets pilotes pour l'acquisition de connaissances** (y compris la recherche d'accompagnement financée)
 - ↳ **Projets pratiques**, qui peuvent avoir un caractère à plus long terme (p. ex. 3-5 ans), afin de mettre en œuvre les résultats, de vérifier l'effet à moyen terme et d'ajuster les offres.

Explications, remarques et faits quant au besoin de changement

Les points énumérés ci-avant sont basés sur l'expérience des responsables des postes dans les services sociaux bernois, qui sont regroupés au sein de la BKSE. Ils ont été rassemblés et pondérés avec la participation d'experts de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et débattus avec un groupe d'experts externes. Nous soulignons les faits et les sources pertinents, qui conduisent aux recommandations ci-dessus. **Plateforme nationale contre la pauvreté** – Rapport de recherche n° 14/22 de septembre 2022 «Promotion la qualification des adultes: atteindre les personnes menacées ou touchées par la pauvreté dans leurs lieux de vie». Dans ce document, les chercheurs adressent les recommandations suivantes à la politique et aux professionnels :

1. Financement fondé sur les besoins dans le contexte de pauvreté
 2. Meilleure conciliation de l'activité professionnelle avec la formation (et, cas échéant, devoir de prise en charge)
 3. Poursuite du renforcement des parcours alternatifs de formation
 4. Faciliter l'accès à l'information et aux conseils professionnels pour toutes les personnes touchées ou menacées par la pauvreté
 5. Structures et offres à seuil systématiquement bas
- Utilisation d'un soutien précoce et accès à des offres d'accueil extrafamilial pour enfants: le projet «**primano**» de la Ville de Berne ou la «**Maison des langues pour enfants**» de la Ville de Bienne en sont des exemples.
- Centres d'accueil (ciblés) axés sur la communauté et structurés socio-spatialement liés au groupe (p. ex., **rencontres de quartier ou régionales**). On en trouve des exemples dans les rencontres de quartier dans différentes villes, qui pourraient également être étendues au niveau de la région (voir, p.ex., l'ateliers «Intégration Aktiv» à Sion (OSEO Valais). La Plateforme nationale contre la pauvreté a publié une étude sur le thème de la participation avec des conclusions clés et un guide.
- **Conseils en matière d'endettement et gestion volontaire du revenu:** les projets réalisés avec des objectifs ou des buts similaires, dont certains ont de nombreuses années d'expérience et de résultats, sont prometteurs. Dans le canton de Lucerne, il existe depuis un certain temps des offres auprès des ZENSO (regionale Zentren Soziales - Centres sociaux régionaux) ou de la commune d'Ebikon. Dans le canton de Berne, Münsingen est ponctuellement sur la bonne voie à cet égard. Le canton de Thurgovie va encore plus loin:
- ↳ Selon l'ordonnance sur l'aide sociale du canton de Thurgovie, §1, les communes sont tenues d'offrir à leurs résident-e-s des gestions volontaires des revenus et du patrimoine. Ce faisant, elles allègent le fardeau des curatelles professionnelles, car selon l'art. 389 du Code civil, des mesures juridiques ne devraient être ordonnées que si les services privés ou publics ne peuvent fournir aucune prestation d'aide ou une prestation d'aide insuffisante. La demande pour cette offre ayant fortement augmenté, cette prestation a été développée et professionnalisée. Ces dernières années, plus de 50% des mesures juridiques existantes ont été converties et maintenues sous forme de volontariat.
- **Prestations complémentaires pour les familles:** la prise de position correspondante et continuellement mise à jour de la CSIAS donne un aperçu du sujet et indique où des documents de référence ou des informations supplémentaires d'autres cantons peuvent être obtenus.
- **Accès à des bourses pour la formation de rattrapage des adultes:** la CSIAS propose également des documents de base et de position actualisés sur ce sujet. Il en va de même pour la Plateforme nationale contre la pauvreté du Conseil fédéral. La Ville de Zurich est récemment allée plus loin et a lancé un nouveau projet dans ce domaine avec ce que l'on appelle des «Arbeitsmarktstipendien - Bourses du marché du travail».

- Un thème partiel important : la politique et l'administration ne devraient plus être guidées principalement par **une mentalité de contrôle et de protection**. Les deux conduisent à une administration pléthorique et, en fin de compte, apportent des risques réduits et donc une légitimité contrôlable, mais les coûts sont immenses et trop souvent l'intégration réelle tombe à l'eau parce que personne n'est prêt à oser quoi que ce soit. Le contrôle est important – mais en outre, l'attitude doit être cultivée, promue et les opportunités doivent être maintenues ouvertes, qui peuvent être saisies lorsque la vie le permet.

Élaboration par un groupe de travail ad hoc de la BKSE au printemps 2023 avec la participation de : Bruno Bianchet, Daniel Bock, Emanuela Chiapparini, Thomas Michel, Patrik Probst; Béa Aerni et Kilian Ulrich

Débatue et approuvée par le Comité de la BKSE lors de sa séance du 21.06.2023.